



Compte rendu de la rencontre du 14/02/08 à la DEGESCO

Etaient présents à cette rencontre : J.L. Nembrini (DEGESCO), P.Y. Duwoye (secrétaire général), J.M. Goursolas (DEGESCO adjoint), R. Macron (bureau des écoles)
pour le SI.EN : Evelyne Roques, Patrick Roumagnac, Eric Weil

La discussion, qui s'est déroulée dans un climat de dialogue constructif, a porté sur les points suivants :

1) Les secrétaires des IEN

Le SI.EN a soulevé la question des regroupements de postes de secrétaires d'IEN envisagés par des SG, des recteurs ou des DSDEN. Il a souligné le rôle particulier des secrétaires et leur caractère indispensable, insistant sur le fait qu'un affaiblissement des moyens attribués aux circonscriptions serait inacceptable au moment où le ministre demande de nouveaux efforts aux inspecteurs.

Nos interlocuteurs ont admis ces arguments relatifs au surcroît de travail administratif de la part des circonscriptions que nécessitera la mise en place des réformes prévues dans le premier degré. Ils se sont donc engagés à demander aux secrétaires généraux des académies de veiller à préserver les postes de secrétaires des IEN.

2) Les programmes

Nos interlocuteurs nous ont assuré que le SI.EN serait destinataire des nouveaux Programmes avant diffusion à la presse, d'ici une huitaine de jours. Il sera consulté sur ces Programmes au même titre que les syndicats d'enseignants. Le SI.EN insiste d'ores et déjà sur l'impérieuse nécessité d'articuler étroitement ces programmes au socle commun de connaissances et de compétences.

Les IEN pourront fixer la date de la demi-journée banalisée pour l'organisation de la consultation dans un calendrier qui s'étalera sur une période allant de deux semaines à un mois et qui prendra en compte toutes les contraintes liées aux calendriers locaux.

Interrogé par les représentants du ministère sur l'organisation qui lui semble la plus pertinente pour établir la synthèse des consultations, le SI.EN propose qu'un questionnaire en ligne soit élaboré par la DEGESCO et qu'il ne soit pas ajouté de synthèse départementale. Les arguments développés ont semblé être bien compris par nos interlocuteurs.

La présentation des nouveaux programmes au Conseil supérieur de l'éducation est fixée au 16 mai.

3) Organisation des 108 heures

Le SI.EN rappelle l'engagement des IEN en faveur de la réussite des élèves. Il observe que les besoins en soutien d'élèves en difficulté ne seront pas forcément en adéquation avec le nombre des professeurs des écoles. Sur certains territoires « l'offre » sera supérieure à la « demande » alors que l'inverse s'observera ailleurs. De plus, pour le SI.EN le plan ne prend pas suffisamment en compte la prévention de la difficulté scolaire.

Après débat, nos interlocuteurs ont admis l'importance des enseignants spécialisés et des RASED dans la prévention de la difficulté scolaire. Le pilotage du RASED par les IEN et le rôle de ses différents acteurs sera prochainement précisé par un renforcement de la circulaire de 2002.

Les actions de formation dégagées dans le cadre des 108 heures pourraient porter sur l'aide aux élèves en difficulté.

Pour la mise en place des stages de remise à niveau, une circulaire consistant à harmoniser leur contenu et leur organisation va être adressée aux IEN. Elle devrait notamment préciser l'utilisation des PPRE comme base à l'identification des difficultés de l'élève.

4. Aspects corporatifs

Le SI.EN avance le principe d'une indemnité versée à tous les IEN au moins égale à la prime spéciale versée récemment aux chefs d'établissements qui prenne en considération les efforts nouveaux demandés aux IEN, comme par exemple la mise en place des stages de remise à niveau. Nos interlocuteurs n'évacuent pas cette perspective.

Par ailleurs, il fait observer que l'augmentation de 50% des postes d'IEN offerts au concours devra s'accompagner d'une réflexion sur le maillage des circonscriptions et l'évolution des fonctions des IEN-CCPD.

Plus globalement il rappelle les propos positifs tenus par le ministre dans le cadre des rencontres interacadémiques. Il rappelle que pour lui la reconnaissance de l'égale dignité des missions des inspecteurs intervenant aux différents niveaux du système éducatif impose un alignement des carrières ; la mise en place du corps unique d'inspection évoqué par le ministre ne doit être pour le SI.EN qu'une conséquence de cet alignement et non un préalable. Les représentants du syndicats indiquent donc qu'ils demandent à présent des propositions précises en termes d'évolutions des carrières et que soit prévu un calendrier pour leur mise en œuvre. Nos interlocuteurs considèrent que cette question relève de la compétence du cabinet du ministre ; le SI.EN a déposé une demande en ce sens et sera reçu le 26 février.